ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 69542

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le sort des radios associatives. Ces radios associatives sont des acteurs essentiels au service de la liberté d'expression, elles participent à la lutte contre toute forme d'exclusion et sont les garantes de la démocratie locale. Surtout, le secteur de la radiodiffusion associative compte actuellement prêt de 3 000 salariés et constitue, en France, le 1er employeur radio. Or la situation de ces radios associatives est de plus en plus délicate et pâtît des économies budgétaires actuelles. Ainsi, depuis 2010, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) reste bloqué à 29 millions d'euros alors que le nombre de radios éligibles ne cesse de croître. Chaque radio voit donc, mécaniquement, ses subventions baisser alors que leurs charges de fonctionnement sont en constante augmentation. Par ailleurs le ministère du budget prévoit de faire supporter à ses radios, déjà durement touchées par la baisse successives des dotations de l'État et des régions, un gel budgétaire à hauteur de 7 % des crédits du FSER 2014, soit un peu plus de 2 millions d'euros. Cette évolution met en péril l'avenir de ces radios associatives et de leurs emplois. Il lui demande de lui préciser la position du Gouvernement sur le sujet.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69542

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE69542

Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 novembre 2014, page 9725
Réponse publiée au JO le : 30 décembre 2014, page 10836